



CR DU CTP du 15 mars 2011 (Résumé)

Étaient présents pour la FSU : O. DROFF, D. BRUGERE

- 1) Approbation du procès verbal du CTP du 11.12.2010
- 2) Désignation du secrétaire adjoint de séance : O. DROFF

3) Évolution de l'ENIM : une nouvelle organisation.

A présent devenu un établissement public à caractère administratif, mais de droit commun, l'ENIM se trouve sous la triple tutelle du MEDDTL (Direction des Affaires Maritimes), du ministère du Travail (Direction de la Sécurité sociale) et du ministère du Budget (Direction du budget). Le lien entre les administrations de tutelle s'effectue par la mise en place d'une convention d'objectif et de gestion (COG) fixée pour 3 ans (2011-2013).

Cette convention s'inscrit bien évidemment dans le cadre de la RGPP, avec pour objectif affiché « l'amélioration » du service public et la rationalisation des dépenses publiques, mais qui entraîne inévitablement une réduction des effectifs (15 ETP en moins sur le prévisionnel ramenant les effectifs de l'ENIM à 432 en 2013). Mais derrière ces chiffres (qui ne semblent que provisoires) se profile aussi une autre réalité : le développement des procédures automatisées pour la gestion de la taxation, des prestations et des pensions ; outils des CLP, du CDP, du CNLRE, qui une fois finalisés pourraient aussi justifier des coupes sombres beaucoup plus radicales. D'autant que dans la nouvelle structure, le Directeur de l'ENIM devient finalement un cadre exécutant au service du conseil d'administration. Le CA, lui même « audité » par un Commissaire aux comptes, est tenu à la réalisation d'un objectif : l'obtention d'une « certification ». Cet objectif est fixé en terme d'une sorte « d'obligation de résultat » est aussi présenté comme une réforme incontournable pour assurer la pérennité de l'ENIM.

A noter que le CA devrait se prononcer dès le 18 avril 2011 sur le lieu adopté pour le siège de l'ENIM à La Rochelle (et peut être aussi sur les modalités).

4) Restructuration et point d'avancement du transfert du siège de l'ENIM :

Selon les informations communiquées aux membres des O.S, le transfert du siège de l'ENIM sera effectué en deux temps. Septembre 2011, une antenne avancée sera installée à FETILLY (LA ROCHELLE), avec 15 agents volontaires, dans des locaux de 400 m², loués par convention avec le Conseil général, sur la base d'un contrat de 15000 Euros/an.

Pour ce qui concerne l'implantation définitive du siège de l'ENIM rien ne semble acté à ce jour. En effet, si l'arrêté du 14 octobre 2010 fixe le siège de l'ENIM à La Rochelle, il existe actuellement pas moins de 6 possibilités « non finalisées » dans le parc « privé » ; le Préfet de Charente Maritime indiquant qu'il n'y a pas de disponibilités dans le parc de l'État : (3 bâtiments à construire situés à Périgny; un bâtiment existant, à aménager, du centre de formation Eurocentre ; un bâtiment à construire, avenue Jean Guiton à La Pallice et un bâtiment à construire, situé dans le quartier des Minimes à La Rochelle);

Enfin point très intéressant qui mérite d'être souligné : il est indiqué que « les Tutelles et le Conseil d'administration arrêteront le choix entre l'acquisition ou la location ! Quoiqu'il en soit, les projets actuels portent sur une surface de 1700 à 1800 m².

Concernant le personnel ENIM visé par la délocalisation, le Directeur de l'ENIM précise qu'un accompagnement personnalisé est mis en place pour les agents volontaires de l'antenne avancée. Par ailleurs, sur une enquête effectuée auprès des 115 agents concernés, 70 ont répondu : 30 agents à

repositionner (reclassement) sur l'Ile de France, et 43 départs pour La Rochelle. Une procédure en 5 étapes est mise en place.

5) Point de situation sur le CLP de Bordeaux

Dans le cadre d'une procédure d'expropriation d'intérêt général, le CLP de Bordeaux se trouve devant 2 alternatives : soit envisager un relogement sur Bordeaux, soit subir une fermeture. Le Directeur n'a pourtant pas trop laissé d'espoir à ce sujet : Il a fait état d'un délai en cours suite à une lettre de demande de renseignements qu'il a adressée à la Communauté urbaine de Bordeaux (chargée de la procédure d'expropriation) et dont la réponse tarderait du fait des élections !

Malgré cette lettre et l'espoir d'une réponse qui remettrait tout en cause (peu probable), il semble que l'on s'achemine vers une situation pour le moins des plus incertaines. Dans l'hypothèse d'une confirmation de l'expropriation, il se pourrait que le CA de l'ENIM opte pour une fermeture en organisant un plan de reclassement pour les agents vers les administrations locales ou en proposant d'intégrer certains agents volontaires sur le siège de La Rochelle.

6) Présentation du schémas directeur de l'informatique pour le DSI, le CDP, le CNLRE et les CLP

Les orientations stratégiques de l'ENIM se déclinent en 6 points essentiels :

Modernisation de la gestion et du recouvrement des taxes

Moderniser la gestion des pensions

Achever la modernisation de la gestion du risque maladie

Maîtriser les coûts

Adapter la réglementation

Développer la politique de communication centrée sur l'utilisateur

La FSU n'est pas dupe de l'ambiguïté générée par de tels objectifs et qui cache assez mal le devenir des agents de l'ENIM.

L'examen de la synthèse prévisionnelle à "l'atterrissage" fin 2011 (pour reprendre l'expression consacrée), laisse entrevoir deux objectifs peu avoués :

-la sous traitance croissante des missions de modernisation de l'outil informatique (logiciels de gestion)

-l'automatisation des procédures.

Deux objectifs qui, à terme, sont censés favoriser et compenser les départs à la retraite des agents et de fait, risquent d'entraîner une réduction drastique des effectifs. L'importance de la sous traitance des marchés à des sociétés privées, chargées du développement des outils informatiques, s'inscrit dans la droite ligne voulue par les politiques libérales. Nous ne connaissons que trop le crédo et la culture de "l'objectif" qui consiste finalement sous prétexte de rentabilité, à "privatiser" aussi les méthodes de management : Lorsque la phase de l'automatisation sera achevée d'ici quelques années, et que les derniers fonctionnaires auront mis la main à la pâte pour rattraper et traiter les anomalies, l'ENIM pourrait être démantelé et sa gestion complète basculée vers le privé !

Il était certes plus facile de recourir à des sociétés privées, pour adapter et mettre en place des logiciels déjà utilisés par le régime général, et de renoncer ainsi à doter l'administration de ses propres informaticiens. Question de coûts maîtrisés et de rentabilité nous dira t on...

7) Autres points abordés

Le règlement intérieur du temps de travail et la mise en œuvre de la prime fonction résultat (PFR). Ces thèmes généralisés à l'ensemble de la Fonction publique seront ultérieurement traités.